



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Tutelle, curatelle, habilitation familiale : Comment ça marche ?

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des **entretiens personnalisés et confidentiels** en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).
Ce service est **ouvert à tous et gratuit**.
Il est financé par l'Etat.

" J'ai été désigné(e) par le juge des tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ? "

" Un membre de ma famille devient dépendant, quelle aide puis-je lui apporter ? "

" Mon enfant handicapé va être majeur, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ? "

" Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ? "

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

► répond à vos questions :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire ?
- Quelles sont les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?

► vous accompagne lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien technique :

- Établir un inventaire de patrimoine d'un majeur.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

► vous propose des formations, des temps d'échanges et d'information, des outils

Plusieurs fois par an, le service propose des formations et des réunions d'information thématiques pour échanger sur tous les aspects de la mesure confiée aux tuteurs/curateurs/habilités familiaux mais aussi pour rencontrer des professionnels en lien avec la protection juridique.

Des fiches pratiques et une lettre d'information sont adressées plusieurs fois par an par mail.

Si vous souhaitez être informé(e) de ces temps d'échanges et recevoir toute information utile, il vous suffit d'adresser vos coordonnées au service par mail ou par téléphone.



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous (à Moulins ou Cusset) :

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

Tél. : 04 70 30 42 44 (permanence le lundi de 9h à 12h)

Mail : tuteursfamiliaux@udaf03.fr

L'Udaf propose d'autres services aux aidants familiaux :

- Médiation Aidants-Aidés
- Bulles d'R, plateforme d'accompagnement et de répit
- Point Info Famille
- Point Relais Particulier Emploi
- Conseiller numérique

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux est proposé par l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier (Udaf 03)
19 rue de Villars - CS 50 546
03005 MOULINS Cedex
contact@udaf03.org

Retrouvez tous les services de l'Udaf 03 ainsi que leur actualité sur www.udaf03.org et sur sa page Facebook @udafallier